



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montagne

Question écrite n° 5371

Texte de la question

M Christian Spiller demande à M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan, s'il est exact qu'au niveau de la préparation du Xe Plan l'enveloppe de crédits accordés par l'Etat dans le cadre du FIDAR et du FIAM en vue de soutenir l'économie des zones de montagne se verrait très sensiblement réduite. Il appelle son attention sur la situation particulièrement difficile dans laquelle, s'il en était bien ainsi, se trouverait placée la montagne vosgienne dont les chances de développement économique se trouveraient ainsi gravement compromises des lors que ne pourraient être poursuivies les actions engagées et encore moins entreprises les nouvelles actions envisagées.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est conscient des difficultés particulièrement aiguës que rencontrent les zones de montagne en général, et notamment le massif des Vosges. C'est pourquoi l'Etat apportera un soutien significatif à ces zones dans les années à venir, que ce soit dans le cadre ou en dehors des contrats de plan. L'apport de l'Etat au titre du FIDAR pour les opérations contractualisées de 1989 à 1993 s'élèvera à 1 milliard de francs, dont 60 millions au profit du seul massif des Vosges. A cette somme s'ajouteront des crédits du ministère de l'agriculture, destinés aux zones rurales fragiles, à concurrence de 1,15 milliard de francs. Quant aux crédits non contractualisés du FIAM, qui sont totalement déconcentrés au profit des comités de massif dont celui des Vosges, ils seront de 30 MF en 1989.

Données clés

Auteur : [M. Spiller Christian](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5371

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : plan

Ministère attributaire : plan

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3307